



ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE PONT DE LA MAYE

Animée par les professeurs
d'EPS

Année 2019-2020

L'Association Sportive propose aux élèves tout au long de l'année des entraînements spécifiques qui débouchent sur des rencontres inter établissements le mercredi après-midi dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

RENTREE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE :

Toutes les activités démarrent la semaine du 16 septembre (voir tableau activités); les élèves devront fournir l'autorisation parentale et le règlement.

Le mercredi 25 septembre se déroulera la journée nationale du sport scolaire.

La matinée sera banalisée pour toutes les classes de 6^{ème} pour une découverte des activités proposées par l'Association sportive de 8h à 12h (basket, handball, Badminton, Gymnastique).

L'après-midi, les activités natation, basket, handball et gymnastique se déroulent comme prévu sur le calendrier.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Les élèves doivent s'inscrire auprès des professeurs d'EPS en fournissant les papiers suivants :

- L'autorisation parentale ET

- Une participation financière de 24 euros à régler par chèque à l'ordre de l'A.S du collège du Pont de la Maye.

Cas particuliers : - 12 euros si activité tennis de table ou fitness danse sur un semestre
 - 36 euros pour 2 enfants).

Les élèves licenciés peuvent pratiquer une ou plusieurs activités avec une seule cotisation.

Remarque : nous ne demandons plus de certificat médical comme nous le permet la loi santé du 26 janvier 2016.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AS:

L'assemblée générale se déroulera le jeudi 17 Octobre de 15h40 à 16h30 en salle B104.

C'est un moment fort de l'association où les licenciés doivent être présents et les parents sont invités. Ce sera l'occasion de présenter le bilan de l'année écoulée et d'élire le bureau directeur de l'association (parents et élèves représentés).

Un coupon-réponse sera distribué aux licenciés pour savoir s'ils assisteront à l'assemblée générale.

ASSIDUITE/COMMUNICATION :

L'inscription à l'association engage l'élève à participer avec assiduité.

Les élèves licenciés doivent consulter régulièrement les affichages de l'AS (porte vitrée du hall côté cour et porte vitrée côté vestiaires EPS vers module). Les informations importantes sont également mises sur le site du collège et le règlement intérieur de l'AS est consultable sur le site (article sur l'interdiction de l'utilisation du portable).

Toute absence prévue ou non devra être signalée et justifiée au professeur ou à la vie scolaire par les parents.

FONCTIONNEMENT DEMI-PENSION :

Il n'y a pas de cantine le mercredi. Néanmoins, les élèves faisant l'AS pourront manger au réfectoire leur repas (froid ou chaud) qu'ils auront déposé dès le matin à la cantine, à 12h en présence d'un surveillant.

Les autres jours de la semaine pour l'AS de 12h30 à 13h20, les élèves participant à ces créneaux seront prioritaires pour manger.



**FICHE D'INSCRIPTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE
2019/2020
Collège du Pont de la Maye**

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (nom et prénom)

(N° portable : , N° domicile ou autre N°.....)

Responsable légal de l'enfant (nom et prénom)

classe de Né(e) le.....

- ◆ L'autorise à participer avec assiduité aux activités de l'association sportive de son établissement (Cochez les activités choisies).

- Natation/Sauvetage Côtier Handball Basket Gymnastique
 Badminton Danse (Semestre 1) Tennis de table (Semestre 2)

- ◆ Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence.

- ◆ S'engage à signaler toutes les absences au professeur ou à la vie scolaire.

- ◆ Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'AS consultable sur le site du collège à l'onglet Association sportive Informations Générales

- ◆ Certifie que mon enfant est assuré

Compagnie d'assurance : N° contrat :

INFORMATIONS SUR LA SANTE DE VOTRE ENFANT:

- ◆ Votre enfant suit-il un traitement médical particulier dont nous devrions avoir connaissance ?

OUI NON

Si oui, lequel :

- ◆ Votre enfant a-t-il un problème quand il pratique une activité physique ?

OUI NON

Si oui, lequel : PAI : OUI NON

DROIT A L IMAGE :

Autorisez-vous le professeur d'EPS à prendre en photo votre enfant lors des manifestations sportives ; les photos pourront être utilisées pour le panneau d'information de l'AS au collège, pour le diaporama lors de l'assemblée générale de l'AS, et sur le site du collège à la rubrique de l'AS) ?

OUI NON

Fait à : Le :

Signature :